



Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- présents titulaires : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2017/177

L'an deux mille dix-sept et le 20 octobre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE, N SALCUNI, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER
Absents excusés : F ROYO, R LACOME.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association C' CLASSIC pour l'année 2017

A travers la promotion et la diffusion de la musique classique et contemporaine sous toutes ses formes, l'association C' CLASSIC permet de rassembler le public rural du territoire grâce à un tarif accessible au plus grand nombre et permet de participer à la promotion du territoire par la pérennisation et la médiatisation de ce type de manifestation, et par la consultation de son site web.

L'association sollicite une aide financière de 400 € afin de permettre l'organisation des manifestations 2017.

Dans le cadre de la compétence Développement touristique, Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention de 400 € à cette association.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'accorder une subvention de 400 € à l'association C' CLASSIC pour l'année 2017.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 25 NOV. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

